



NEWS

# SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : UNE ENVELOPPE STABLE POUR 2024 - FÉVRIER 2024

Les subventions aux associations sont traditionnellement annoncées au début du mois de février. Cette année encore, ce sont plus de 2 millions d'euros qui sont attribués.

Publié le 05 février 2024



*Wooden blocks with text Budget.  
Business and finance concept.*

Le **conseil municipal du 5 février** a entériné les subventions aux associations de la Ville. Cette année encore et malgré l'inflation, pas question pour l'équipe municipale de réduire ces subventions, essentielles à la survie du tissu associatif Mantais.

L'internalisation de certains services (médiation, culture, etc.) permet un accompagnement de plus d'associations avec une enveloppe qui demeure stable.

À **Mantes-la-Jolie**, les demandes de subventions sont désormais simplifiées avec une campagne unique. Le nouveau format de demande est basé sur l'année civile. Les associations ont pu faire leurs demandes entre le 4 septembre et le 6 novembre 2023.



*“ Cette simplification était une véritable volonté et en même temps, elle était absolument nécessaire. Aujourd’hui, pour chaque demande de subvention formulée, nous menons une étude approfondie, et toutes les associations subventionnées signent une charte qui les engage ”*, explique **Olivier Barbier**, l’adjoint au maire en charge de la Vie associative et à la Démocratie participative.

Cette charte oblige les associations à un certain nombre de principes : respect du délai de dépôt du dossier, de la vie démocratique de l’association, du respect des valeurs républicaines, de la cohérence et de la viabilité du projet association ou inter-associatif, de l’impact de l’association sur la vie locale ou dans l’intérêt général. *“ Etre subventionné par la Ville donne un certain nombre de droits, mais aussi des devoirs ”*, précise **Olivier Barbier**.

*“ Nous avons un tissu associatif très important à Mantes-la-Jolie. Grâce à un meilleur accompagnement par les services de la Ville, nous subventionnons aujourd’hui 30 % d’associations en plus ”*, déclare **Raphaël Cagnet**, le Maire.